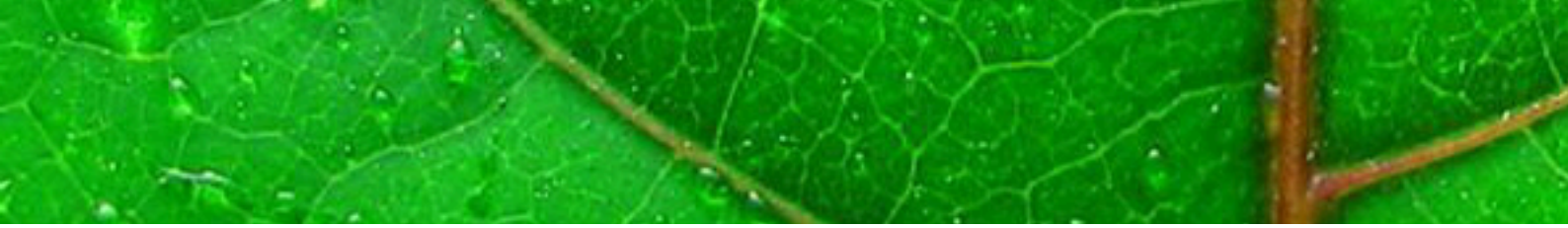

Carte de séjour

Comment obtenir une carte de séjour étudiant ?

Si c'est une première demande

Dans les deux mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez valider votre visa auprès de l'Administration française.

Si c'est un renouvellement

Vous devez renouveler votre titre dans les deux mois précédent l'expiration de votre titre actuel.

Rendez-vous sur le site dédié pour déposer votre demande :

https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/